

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 35

Artikel: Le journaliste ennemi des journaux
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement

à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le journaliste ennemi des journaux.

DEPUIS qu'ils se sont groupés en une association dans toutes les règles, les membres de la presse vaudoise ont pris l'habitude de passer ensemble, chaque année, une journée à la campagne. Cette petite partie, ils la coupent, pour la bonne façon, d'un bout de séance consacré aux affaires du métier. Quelques-uns d'entre eux, sans avoir plus que d'autres l'âme fêtarde, laissent les journalistes sérieux à leur réunion et s'en vont admirer le plus de jolis paysages et aspirer le plus d'air des champs qu'ils peuvent. A ceux-là, la promenade de demain réserve une belle somme de jouissances, pour peu que le ciel se montre serein sur les cimes du Moléson, de la Dent de Broc et du Vanil. Car c'est dans la Gruyère que la presse vaudoise va faire sa tournée annuelle, le 2 septembre.

Quelqu'un qui n'aurait pas assez de sarcasmes pour cette assemblée de journalistes, ce serait, s'il vivait encore, l'auteur des *Glanures d'un Vaudois*. Cette publication parut à Lausanne, puis à Genève, de mars à fin juillet 1831, c'est-à-dire à l'époque où, la révolution du 18 décembre accomplie, l'Assemblée constituante achevait ses travaux. Notre « glaneur » signe : K. L., Vaudois, N° 30, Cité-Devant, à Lausanne. Partisan du régime de 1815 et adversaire de l'extension des droits populaires, il voit l'avenir sous un jour sombre et décoche ses traits les plus acérés aux libéraux de l'époque, et particulièrement au professeur Monnard, qui rédigeait alors le *Nouvelliste vaudois*.

Les journaux et les journalistes de 1831 sont arrangés de la belle manière par M. K. L. : « Il existe maintenant à Lausanne, dit-il, neuf journaux ou feuilles périodiques, qui sont : la *Gazette*, le *Nouvelliste*, la *Constituante*, la *Discussion religieuse*, la *Feuille religieuse*, les *Séances du Grand Conseil*, la *Feuille d'agriculture ou du Canton de Vaud*, la *Feuille d'avis*, le *Journal d'éducation*. Nous allons établir un calcul approximatif du nombre de pages in-folio que nous donnent ensemble chaque mois ceux connus jusqu'à ce jour ».

L'auteur des *Glanures d'un Vaudois* arrive à un total de 171 pages de journal par mois, et il poursuit ainsi :

« Pour lire ces six pages, on peut raisonnablement compter deux heures; et en ajoutant le temps pour les commenter, et pour faire part de ses observations aux voisins et aux voisines, on pourra bien en admettre trois. Ce qui fera le quart d'une journée, sans compter le temps nécessaire pour lire les brochures et les journaux étrangers. Cette imposition de temps serait légère, si l'on pouvait avoir la certitude qu'elle est utile à la société ».

Mais non, la presse ne saurait lui être de quelque profit. M. K. L. la considère comme une calamité : « C'est un rude fléau que cette nuée de journaux, comme les harpies de la fable ou les sauterelles de nos champs, dévorant ou salissant tout ce qu'ils touchent. Dieu

qui, dans sa sévérité même épargnait cette huitième plaie à l'Egypte, semble l'avoir réservée aux sociétés modernes ».

M. K. L. envie le sort du canton d'Uri, où les journaux étaient inconnus, et il reproduit avec joie le réquisitoire contre la liberté de la presse, prononcé par le grand-sautier uranais, à la landsgemeinde du 1^{er} mai 1831 : aux yeux de ce magistrat, c'est Lucifer lui-même qui se cache sous les traits « de certains gazetiers ultra-libéraux et calomnieux ».

Pourquoi n'exige-t-on plus que les gazettes, avant d'être jetées dans la circulation, soient soumises au landammann? Pourquoi le Grand Conseil s'est-il décidé à abaisser le taux du timbre des journaux, qui rapportait annuellement 8240 fr. au fisc? C'est ce que M. K. L. ne conçoit pas, et il termine ainsi un de ses articles :

« Dans votre intérêt, nous-vous invitons amialement, messieurs les rédacteurs de journaux politiques, à terminer vos persifflages, et à vous bien persuader que beaucoup de personnes ne nommeront jamais pour remplacer nos magistrats, des gens qui n'ont pas su les aimer, ni les respecter, ni connaître leur bonne intention. Enfin, nous terminerons ces petites observations en faisant des vœux pour que ceux qui désormais seront appelés à instruire la jeunesse, ne soient pas des rédacteurs de journaux : ces deux places n'étant pas compatibles l'une avec l'autre. A bon entendeur, salut ! »

« Messieurs les écrivains, écrit-il encore, au lieu d'être journalistes, occupez-vous de nous faire quelques bons livres dont nous avons le plus grand besoin; cela vaudra mieux que de remplir vos colonnes de choses souvent plus insignifiantes les unes que les autres, vous qui critiquez tout, et à tout propos, sans rimes ni raison, nous faisant voir aujourd'hui blanc, ce que demain vous soutiendrez être noir ».

Chose singulière, ce contempteur des journaux et des journalistes se fait journaliste lui-même et transforme ses *Glanures d'un Vaudois* en un périodique paraissant régulièrement, sous le même titre, une fois par semaine, pour le prix d'un batz le numéro, de 16 pages, in-8°.

M. K. L. n'éprouve pas le moindre embarras à s'expliquer sur sa volte-face : « Il faut du canon pour répondre à l'artillerie, des lazarets et des médecins pour détruire la peste. Le journalisme, cette lèpre nouvelle, ne saurait périr que ruiné par ses propres excès, ou battu par ses propres armes. Vous avez des croiseurs contre les flibustiers, des douaniers contre les fraudeurs et la contrebande, de la maréchaussée contre les rôdeurs de grand chemin; contre le journalisme, ayez des journaux ! »

M. K. L. s'était donné pour tâche de « venger ce passé qu'on dénigre sans pudeur et sans mesure, de défendre ce présent qu'on empoisonne et cet avenir qu'on menace de nous arracher ».

Mais le peuple vaudois adopta, par 13,170 voix contre 2673, la constitution que combattait le rédacteur des *Glanures*; et le 12 août 1831, le nouveau Grand Conseil élut un Conseil d'Etat

dont la majorité était nettement libérale. Une ère nouvelle, vraiment démocratique, commençait. Ce fut la mort des *Glanures vaudoises*; elles cessèrent de paraître avec le onzième numéro. Leur collection est devenue rarissime.

M. K. L. y insérait parfois quelque anecdote, apparemment pour permettre au lecteur de souffler entre deux tirades rédigées contre le professeur Monnard. En voici une :

« Un bon paysan de Montreux, ennuyé du bavardage révolutionnaire que lui débitait, à l'approche de nos élections, un beau monsieur de cette commune, lui dit : « Monsieur, cessez vos balivernes; vous avez beau prêcher, le Ciel ne nous a point faits égaux. Voyez ma main; si les cinq doigts qu'elle contient étaient tous égaux, je ne pourrais pas remuer ma bêche ! »

Qui était ce M. K. L., N° 30, Cité-Devant, Lausanne ? peut-être un de nos confrères pourra-t-il nous le dire demain.

V. F.

Les cochons.

AVEC de petits cris graïonneux et bougons, La queue en cédille, et les oreilles flottantes, Le groin déjà tendu vers l'humus qui les tente, Les cochons sont sortis, folâtres, des boîtions...

Le soleil pousse encore le thermomètre à trente, Mais dans la bonne terre humide du parc on A préparé des bains de siège pour cochons Et ça fait exulter la horde impatiente !

Dans la terre boueuse et fraîche, ils vont enfouir Leurs gras individus prognonnant de plaisir, Et remuer dans l'air l'âme des aromates ;

Puis, au soleil, ils vont somnoler dignement, Calmes, gras et boueux, et plissant par moment Leurs petits yeux farceurs et gais de diplomates.

PIERRE ALIN.

Sur une tombe de village.

Ici repose ma belle-mère, Proserpine-Achariâtre.

Seigneur, tout ce que Tu fais est bien fait !...

Le dernier feu. — Un vieux beau, après avoir brûlé bien des cœurs, se fait recevoir de la société de crémation.

Un de ses amis, à qui on annonce le fait, s'écrie : « C'est tout simplement pour faire encore une dernière flamme ! »

Synonyme de « conjungo ». — Un jeune candidat notaire passe ses examens et en a perdu les sens.

On lui demande comment se nomme l'état matrimonial des peuples qui ont plusieurs femmes. Il ne répond pas. L'expert le met sur la voie en lui soufflant : « poly... poly... »

— Polygamie !

— Bien, et chez nous comment le nomme-t-on ? Il lui souffle de nouveau : « mono... mono... »

Le candidat, partant : « Monotonie ! » C. B.